



Grâce aux garanties d'origine mises en place par la Commission européenne, il est possible de garantir

SOULOM

Grâce aux garanties d'origine mises en place par la Commission européenne, il est possible de garantir la compensation de la consommation d'électricité par une source de production d'énergie renouvelable. La SHEM de Soulom fait partie des quatre usines de la SHEM des Hautes-Pyrénées concernées par ce dispositif. En effet, la SHEM vend une partie de la production d'électricité de ses usines au fournisseur d'énergie Engie pour l'offre Mon élec. Ainsi, pour les clients particuliers qui souscrivent cette offre et choisissent un site de la SHEM, Engie achète à la SHEM une quantité d'électricité équivalente à leur consommation annuelle, produite par le site de la SHEM choisi par le client. L'offre Mon élec est, en outre, une offre élec verte, certifiée par des garanties d'origine. Depuis 2012, c'est l'unique moyen de certification de l'origine de l'électricité renouvelable. Ce système a été instauré par l'Union européenne et est géré en France par Powernext, la bourse française de l'énergie. Une garantie d'origine permet de démontrer que l'électricité injectée dans le

réseau électrique a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable.

La SHEM certifie la production de l'électricité issue de ses usines hydroélectriques par le système des garanties d'origine. Pour l'offre d'électricité Mon élec, Engie achète la quantité d'électricité équivalente à la consommation annuelle d'électricité du client, produite par le site de la SHEM sélectionné par le client, ainsi que les garanties d'origine. Après une première expérience avec l'usine SHEM d'Eget, en vallée d'Aure, et deux autres sites éoliens d'Engie Green et électrabel, l'offre Mon élec s'enrichit ainsi avec huit nouveaux sites de la SHEM implantés en Béarn, Bigorre, Haute-Corrèze et Cantal. Avec l'offre Mon élec, outre la satisfaction de participer au développement de la filière des énergies renouvelables, le client particulier bénéficie également d'un prix du kWh identique à celui du tarif réglementé d'électricité à la souscription du contrat et d'un prix fixe (abonnement et prix du kWh) pendant un an. Avec l'enrichissement de cette offre, les particuliers français ont désormais accès à l'électricité de la SHEM.